



LES ASSOCIATIONS
DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL
EN CORSE

Juin 2010 – version 2



Avant-propos

Les associations de solidarité rendent des services essentiels aux populations les plus fragiles. C'est leur vocation. Mais elles pèsent également un poids économique important, notamment par les nombreux emplois qu'elles offrent. Pourtant, ce fait fut longtemps ignoré. Cette étude permet d'y remédier. L'UNIOPSS est heureuse d'y avoir participé.

Dominique BALMARY, Président de l'UNIOPSS

Le secteur associatif sanitaire et social joue un rôle majeur dans chaque région, tant en termes de services que de développement des liens sociaux. La Caisse d'Épargne est très heureuse de s'associer à cette publication qui vient opportunément apporter de riches informations sur ce secteur.

*Patrick PETRI, Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse,
Directeur du marché de l'Économie Sociale*



Le secteur sanitaire et social et ses enjeux

Connaît-on bien l'importance du secteur associatif sanitaire et social dans la région ?

Les associations ne sont pas les seules à intervenir dans ce domaine, mais elles sont essentielles : présentes au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, elles apportent **un lien social** incomparable, **un soutien et des services** indispensables. Elles sont aussi **porteuses de nombreux emplois**.

Cette présentation vise deux objectifs :

- Mieux faire connaître **les principaux éléments chiffrés** concernant le secteur sanitaire et social au sein des associations de la région, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs locaux, notamment **en insistant sur les spécificités de la région**.

Elle comporte trois parties, successivement consacrées aux créations d'associations, à l'estimation du nombre d'associations existantes aujourd'hui, et à l'emploi.

Ces monographies régionales ont vocation à la plus large communication, à l'intention des acteurs et observateurs du secteur associatif et des décideurs de la région.



Nos sources et notre expertise

- Les services du Journal officiel, ainsi que ceux du Ministère de l'Intérieur, pour les créations d'associations,
- La direction des études de l'ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (URSSAF), et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,
- Un comité composé d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les Maisons des associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

Les données présentées ici ne sont pas arrondies. Elles doivent cependant être lues avec prudence pour tenir compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.



Chiffres clefs du secteur associatif sanitaire et social

Un secteur vivant, avec environ 50 créations d'associations nouvelles chaque année.

Un périmètre de plus de 800 associations actives aujourd'hui.

Parmi elles, les associations employeurs représentent plus de 200 établissements (cf annexe 1). Ils emploient près de 4.300 salariés, soit 61,7% du total des emplois associatifs, et 5,8% du total de l'emploi privé de la région.

Dans la région, 31,2% de ces salariés relèvent du régime agricole, contre 1,5% pour l'ensemble de la France.

Entre 2000 et 2008, le nombre de salariés associatifs dans ce secteur a augmenté de 41,3% (27,7% au niveau national). Ce qui tranche avec une augmentation plus modeste de l'ensemble du secteur privé régional (31,2%).

Entre 2007 et 2008, le secteur sanitaire et social a connu une hausse de 6,8% du nombre des salariés dans les associations (pour une progression nationale de 1,9%).

Ce travail a été réalisé par l'équipe de Recherches & Solidarités (Cécile BAZIN, Marie DUROS, Iwanig LE VAILLANT, Alexis GUYONVARCH et Jacques MALET), en lien étroit avec Romain GUERRY, conseiller technique à l'UNIOPSS, Sylvie MATHIEU, directrice de l'URIOPSS de Lorraine, Catherine VAN ROMPU et Rémi MONOT de la Caisse d'Epargne.



I – Le flux des nouvelles associations

Deux ans de créations d'associations

Il est indispensable, pour les acteurs concernés, de connaître le flux d'arrivée des nouvelles associations inscrites dans le secteur. Pour une observation pertinente, nous avons pris en compte la période de deux années qui s'est écoulée depuis la mise en place de la nouvelle nomenclature du Registre National des Associations (2007-2008 et 2008-2009).

| | Nombre moyen annuel de créations d'associations répertoriées dans chacun des deux thèmes, au sein de la région | Répartition (en %) ⁽¹⁾ | |
|---------------------|--|-----------------------------------|-----------|
| | | Régionale | Nationale |
| Santé | 22 | 3,6% | 4,4% |
| Social | 28 | 4,5% | 7,7% |
| Total des créations | 542 | 100% | 100% |

Source : Services du Journal officiel. Lecture : depuis 2 ans, 3,6% des inscriptions sont répertoriées sous le thème « Santé » en Corse, pour une proportion de 4,4% en moyenne nationale. (1) Précisons qu'une même association peut-être enregistrée sous deux thèmes, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. Est ici étudiée la répartition des inscriptions dont font l'objet les associations nouvelles, inscriptions dont le nombre dépasse donc forcément le nombre de créations.

Ces deux secteurs représentent ensemble 8,1% du total des créations d'associations, au cours des deux dernières années, dans la région.

Cette proportion est nettement inférieure au repère national (12,1%).



II – Le périmètre du secteur associatif aujourd’hui

Combien d'associations dans la région ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude car si on connaît la date de naissance d'une association, on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Nous procédons par estimation à partir de quatre critères complémentaires parfaitement maîtrisés, et mesurés dans chaque département de la région :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (1)
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement (2)
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement (2)
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport (1)

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 4.500 et 5.500 associations en activité en Corse

(1) A partir des travaux de Recherches & Solidarités – (2) A partir de la part que ces associations représentent dans l'ensemble du secteur associatif, selon le Centre d'économie de la Sorbonne.

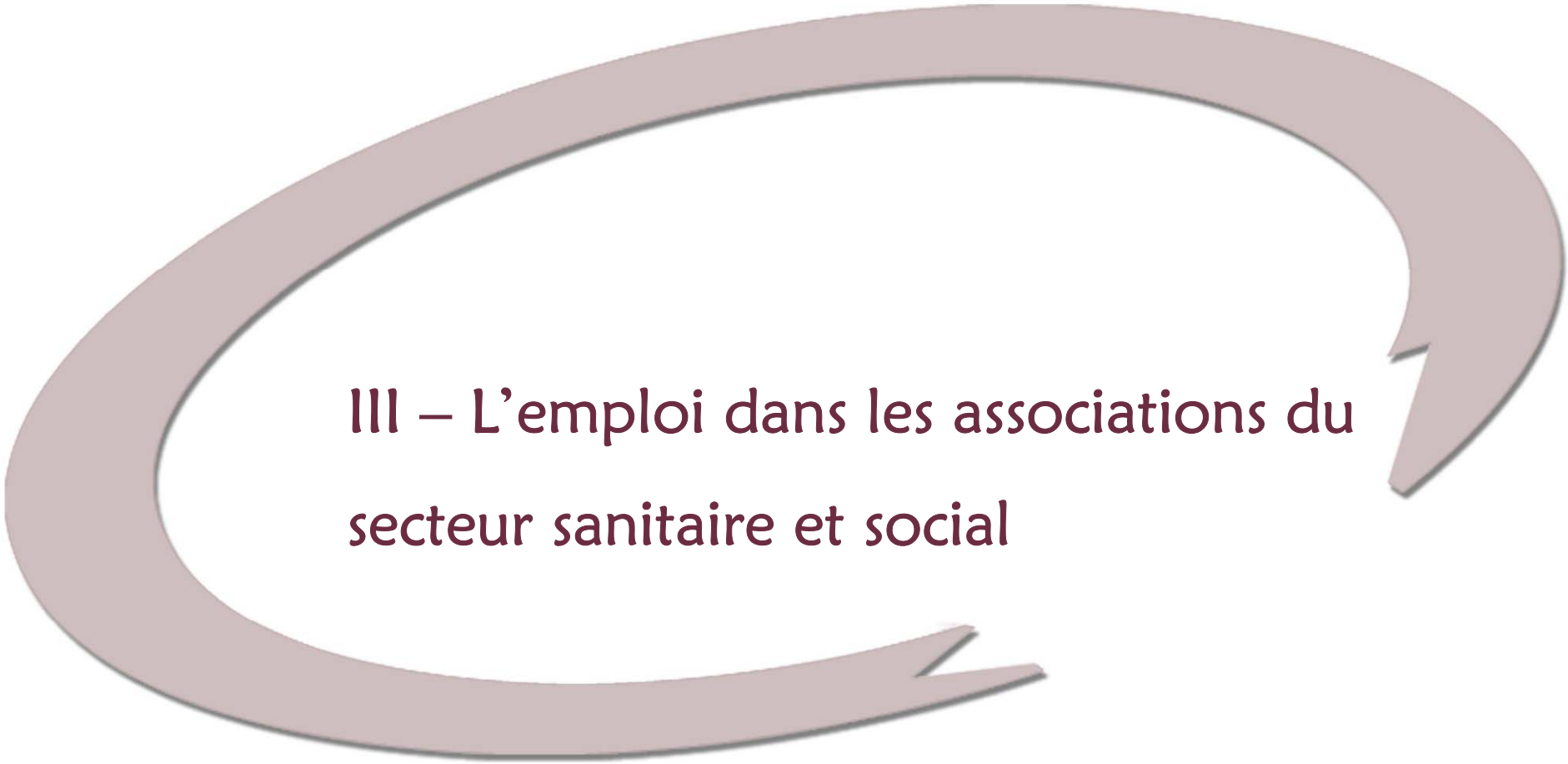
Et dans le secteur sanitaire et social ?

A partir de l'estimation du nombre total des associations dans la région, et en considérant que la proportion nationale des associations du secteur sanitaire et social est de l'ordre de 17%⁽¹⁾ nous affinons cette proportion en fonction des résultats régionaux, selon deux critères complémentaires :

- Le nombre de créations régionales observé dans le secteur sur 10 ans
- Le nombre d'associations employeurs dans le secteur sanitaire et social, dans la région

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 800 et 1.000 associations en activité, dans le secteur sanitaire et social, dans la région.

(1) Selon les évaluations du Centre d'économie de la Sorbonne.



III – L'emploi dans les associations du secteur sanitaire et social

Un enjeu fort dans la région

La nouvelle nomenclature d'activités française de l'INSEE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, permet de distinguer la santé, les activités médico-sociales avec hébergement et les activités sans hébergement. Ce tableau présente cette distinction et montre le poids que représente le secteur sanitaire et social, rapporté à l'ensemble du secteur associatif régional.

| | Employeurs | Emplois | Masse salariale (en K €) |
|------------------------------------|------------|---------|--------------------------|
| Santé | 13 | 125 | 4 633 |
| Hébergement médicalisé | 15 | 558 | 12 611 |
| Hébergement social | 17 | 354 | 7 130 |
| Action sociale sans hébergement | 161 | 3 260 | 44 546 |
| Ensemble sanitaire et social | 206 | 4 297 | 68 920 |
| Part au sein du secteur associatif | 21,3% | 61,7% | 59,2% |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : Le secteur sanitaire et social représente 206 employeurs, soit 21,3% des employeurs associatifs. Il occupe 4 297 emplois, soit 61,7% des emplois associatifs. Il a distribué 69 M€ de salaires, soit 59,2% de la masse salariale des associations.

Avec 61,7% de l'emploi associatif et 59,2% de la masse salariale distribuée, le secteur social est le plus gros pourvoyeur d'emplois associatifs de la région. Des associations de grande taille, vu la part relativement faible des employeurs associatifs (21,3%).

Une forte croissance de l'emploi depuis 2000

| | Évolution du nombre d'emplois entre 2000 et 2008 (en %) | |
|---------------------------------|---|--------------------|
| | Dans la région | Au niveau national |
| Santé | 35,5% | 5,4% |
| Hébergement médicalisé | 30,1% | 23,6% |
| Hébergement social | 63,0% | 29,6% |
| Action sociale sans hébergement | 41,7% | 35,9% |
| Ensemble sanitaire et social | 41,3% | 27,7% |
| Secteur associatif | 28,1% | 20,1% |
| Ensemble du secteur privé | 31,2% | 10,1% |

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2008. Lecture : dans la région, l'emploi associatif du secteur de la santé a augmenté de 35,5%, pour une moyenne nationale de 5,4%.

Sur 8 ans, l'emploi associatif régional de la santé a connu une très forte augmentation, bien supérieure à la moyenne nationale. Celle du secteur de l'hébergement social est elle, deux fois supérieure à celle de l'ensemble de la France.

Au bilan, l'emploi du secteur sanitaire et social a évolué nettement plus vite qu'au plan national et que l'ensemble de l'emploi associatif régional.

Emplois dans le secteur médicalisé

| | Effectifs salariés en région | Répartition en % | |
|---|------------------------------|------------------|-----------|
| | | Régionale | Nationale |
| Santé | 125 | 18,3 | 45,0 |
| Hébergement médicalisé pour personnes âgées | 233 | 34,1 | 21,5 |
| H. médicalisé pour enfants handicapés | 212 | 30,9 | 23,6 |
| H. médicalisé pour adultes handicapés et autres | 114 | 16,7 | 9,9 |
| Total | 684 | 100,0 | 100,0 |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Le secteur de la santé figure ici avec l'ensemble des hébergements médicalisés.

Dans la région, on observe proportionnellement un plus grand nombre de salariés dans les hébergements médicalisés qu'en moyenne nationale. Le secteur de la santé est lui en net retrait.

Au bilan, il y a environ 700 salariés dans les associations du secteur médicalisé en Corse.

Taille des associations dans le secteur médicalisé

| | Taille moyenne des associations | |
|---|---------------------------------|-----------|
| | Régionale | Nationale |
| Santé | 9,6 | 38,1 |
| Hébergement médicalisé pour personnes âgées | 38,9 | 43,1 |
| H. médicalisé pour enfants handicapés | 42,3 | 52,6 |
| H. médicalisé pour adultes handicapés et autres | NS | 56,2 |
| Total secteur médicalisé | 24,4 | 43,4 |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Les résultats sont obtenus à partir du nombre de salariés rapporté au nombre d'employeurs. NS : Non Significatif compte-tenu du faible nombre de références. **Lecture : dans la région, les associations du secteur de la santé occupent en moyenne 9,6 salariés (38,1 au national).**

Nous sommes ici en présence d'associations dont le nombre moyen de salariés est inférieur à la moyenne nationale. C'est dans la santé que la différence est la plus marquée.

Emplois dans l'hébergement social

| | Effectifs salariés en région | Répartition en % | |
|--|------------------------------|------------------|--------------|
| | | Régionale | Nationale |
| H. social pour handicapés mentaux et malades mentaux | 42 | 11,9 | 37,6 |
| H. social pour toxicomanes | 0 | 0,0 | 1,3 |
| H. social pour personnes âgées | NC | NC | 10,1 |
| H. social pour handicapés physiques | NC | NC | 6,8 |
| H. social pour enfants en difficultés | 49 | 13,9 | 25,6 |
| H. social pour adultes et familles en difficultés et autre | 159 | 44,8 | 18,6 |
| Total hébergement social | 354 | 100,0 | 100,0 |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. L'ensemble du secteur social avec hébergement est ici regroupé. NC : Non Communicable en raison du secret statistique.

Au sein de l'hébergement social, l'accueil des adultes et familles en difficultés représente près de la moitié des salariés, nettement au-dessus de la moyenne nationale. La taille moyenne de ces associations est également supérieure au repère national (22,7 salariés pour 18,7).

Emplois dans le secteur social sans hébergement

| | Effectifs salariés en région | Répartition en % | |
|--|------------------------------|------------------|--------------|
| | | Régionale | Nationale |
| Aide à domicile | 2 050 | 62,9 | 32,9 |
| Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées | 123 | 3,8 | 1,2 |
| Aide par le travail | 290 | 8,9 | 25,9 |
| Accueil de jeunes enfants | 172 | 5,3 | 6,0 |
| Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés | 172 | 5,3 | 4,3 |
| Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents | NC | NC | 1,8 |
| Action sociale sans hébergement non classée ailleurs | 448 | 13,7 | 27,9 |
| Total | 3 260 | 100,0 | 100,0 |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. NC : Non Communicable en raison du secret statistique.

Le secteur social sans hébergement représente plus de 3.200 salariés dans les associations de la région.

L'aide à domicile et l'accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées sont ici proportionnellement plus présents qu'au plan national, à la différence de l'aide par le travail.

Taille des associations dans le social sans hébergement

| | Taille moyenne des associations | |
|--|---------------------------------|-----------|
| | Régionale | Nationale |
| Aide à domicile | 32,0 | 38,1 |
| Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées | NS | 13,5 |
| Aide par le travail | 48,3 | 60,7 |
| Accueil de jeunes enfants | 9,5 | 9,2 |
| Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés | 15,6 | 24,6 |
| Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents | NS | 23,4 |
| Action sociale sans hébergement non classée ailleurs | 7,7 | 14,8 |
| Total | 20,2 | 24,0 |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. NS : Non Significatif compte-tenu du faible nombre de références. Lecture : dans la région, les associations dans le secteur de l'aide à domicile occupent en moyenne 32 salariés (38,1 au national).

La taille des associations sociales sans hébergement est ici inférieure à la moyenne nationale (20,2 contre 24 salariés). C'est le cas pour l'ensemble des activités, à l'exception de l'accueil de jeunes enfants.



De l'intérêt d'une observation continue

Le réseau associatif Recherches & Solidarités dispose, dans le cadre d'une convention de coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la MSA, des informations actualisées chaque année sur l'emploi associatif. Il suit également, en lien étroit avec les services du Journal officiel, l'évolution des créations d'associations.

Si nécessaire, les informations présentées ici peuvent être déclinées sur un plan départemental, ce qui permet d'observer les spécificités et les évolutions au plus près du terrain.

C'est ainsi que Recherches & Solidarités accompagne plusieurs observatoires en région ou en département, avec des partenaires associatifs (CRES, CPCA...), des services de l'Etat (directions régionales ou directions départementales), ou des collectivités (Conseils Régionaux ou Conseils Généraux).

Pour en savoir plus : iwanig.levaillant@recherches-solidarites.org

www.recherches-solidarites.org



Annexe 1 : Quelques définitions

- Le périmètre des associations regroupe 6 catégories juridiques de l'INSEE : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222).
- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).
- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Annexe 2 : Secteurs d'activités au regard de l'emploi

Cette répartition repose sur la nouvelle Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

| Hébergement médico-social | |
|--|------------|
| Hébergement médicalisé pour personnes âgées | Code 8710A |
| Hébergement médicalisé pour enfants handicapés | Code 8710B |
| Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres | Code 8710C |
| Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux | Code 8720A |
| Hébergement social pour toxicomanes | Code 8720B |
| Hébergement social pour personnes âgées | Code 8730A |
| Hébergement social pour handicapés physiques | Code 8730B |
| Hébergement social pour enfants en difficultés | Code 8790A |
| Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social | Code 8790B |
| Action sociale sans hébergement | |
| Aide à domicile | Code 8810A |
| Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées | Code 8810B |
| Aide par le travail | Code 8810C |
| Accueil de jeunes enfants | Code 8891A |
| Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés | Code 8891B |
| Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents | Code 8899A |
| Action sociale sans hébergement non classée ailleurs | Code 8899B |